



Waremmes, le 10/06/2021

Compte rendu de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR)  
de la Commune d'Oreye du 31 mai 2021

Présences à la réunion et personnes intéressées par les groupes de travail :

\*membres élus

Nom	Prénom	BIODIVERCITE	Espaces publics	BUDGET PARTICIPATIF	Présence
ARNONE	Claudio	X		X	X
BARTHOLOME	Véronique		X		X
BONNECHERE	Josy				X
BRENNE	Freddy	X	X	X	X
CHARLIER*	Vanessa		X	X	X
CHAUVIER	Sabine	X			X
CULOT	Aurore		X	X	X
DAERDEN*	Jean Marc				Excusé
DE LEEUW*	Magali				X
DELMOTTE	Stéphane				X
DELVAUX	Delphine		X		X
DONIS	Philippe			X	X
DRAYE	Anne-Françoise		X		X
FENARD	Brigitte		X		X
HAPPART*	Chloé	X	X	X	X
JACOBS	Nicolas	X			X
LAHAYE	Bernadette		X	X	X
LANDRAIN	Michèle	X		X	X
MARNEFFE	Marie-Françoise			X	X
MARROCO	Guiseppe		X		X
ORY	Gilles	X			X
PANS	Christian		X	X	X
RADOUX*	Jean Pierre				X
USE	Jacqueline	X	X		X
VANDERMEER	Christian	X		X	X
VERNIERS	Luc	X	X		X

+ Pour la Commune :

Monfort Bénédicte, employée communale en charge du PCDR.

+

Pour la FRW :

Legrand Vincent, agent de développement

Après quelques réglages informatiques la réunion peut démarrer.

## 1. Accueil :

M. Legrand, de la Fondation Rurale de Wallonie se présente comme agent de développement qui va accompagner la Commune d'Oreye dans son Opération de Développement Rural qui est aujourd'hui au stade de sa mise en œuvre.

Il présente ensuite les objectifs de la réunion et l'ordre du jour qui y est associé :

Les Objectifs	L'ordre du jour
Mieux se connaître	1. Accueil
	2. Présentation des membres
Connaître le cadre de Travail	3. Le cadre du Développement Rural
	4. Le ROI de la CLDR
Participer à des projets concrets	5. Projets Nature : l'appel « Biodiversité »
	6. Projets DR : Aménagements abords d'infrastructures collectives »
	7. Un Budget participatif ?
Partager des informations	8. Divers

## 2. Présentation des membres :

M. Legrand prend les présences et en profite pour faire le point sur la nouvelle composition de la CLDR : La CLDR est composée de 26 membres dont 5 membres élus (membre du Conseil communal) Les différents villages de l'entité orétoise sont représentés.

M. Legrand propose que chacun puisse se présenter et exprimer les raisons pour lesquelles il a fait la démarche d'être membre de cette Commission Locale de Développement Rural. Il ajoute que les personnes peuvent s'exprimer sur la manière dont ils ont vécu le confinement.

Ce premier tour de table (et d'écran) a permis de mettre en avant une série de motivations souvent partagées par plusieurs personnes :

- L'importance d'un cadre de vie de qualité (montée des incivismes ; cohabitation avec le monde agricole, importance du Geer, l'urbanisme, ... )
- La mobilité douce et la sécurité routière ;
- Certaines personnes ont participé aux travaux de la CLDR et maintenant ils comptent participer à la réalisation des projets ;
- L'amour de la « Nature » ;
- S'intégrer, découvrir et s'investir dans sa Commune d'adoption ;
- Les aspects sociaux, les jeunes ;
- La problématique des inondations.

**Le « Qui est qui book » :** Vincent Legrand propose une mise à jour de ce petit document de présentation des uns et des autres avec les coordonnées des membres. Cela peut servir pour que les membres puissent communiquer entre eux.

Afin de finaliser ce petit document que l'on mettra dans le drive de la CLDR, il sera demandé de remplir un formulaire avec différentes informations que vous recevrez avec le compte rendu de cette réunion et nous envoyer une photo ou selfie de vous afin de permettre aux autres de vous reconnaître.

### 3. Le cadre du Développement rural :

Sans faire trop long, Vincent Legrand rappelle le cadre dans lequel nous nous trouvons.

Il s'agit d'une politique de la région wallonne qui vise à améliorer les conditions de vie des habitants dans les communes rurales voire semi-rurales.

Cette politique est décrite dans divers textes légaux (décret, arrêté, circulaire) qui nous donnent les procédures à suivre pour la CLDR et la Commune.

3 acronymes à retenir :

**ODR** : Opération de Développement Rural. C'est le processus par lequel la commune avec la participation des citoyens définit une stratégie territoriale de développement à 15 ans et réalise toute une série de projets, actions avec l'aide financière de la Wallonie pour certains d'entre eux.

**PCDR** : Le Programme Communal de Développement Rural. C'est le document écrit dans lequel nous allons retrouver la proposition d'une stratégie et la liste des projets à réaliser. Ce document a été voté par le Conseil communal d'Oreye et validé par la Wallonie via un arrêté du gouvernement wallon en date du 24/01/2019. Celui-ci a une validité de 10 ans pour permettre à la Commune de solliciter des subventions sur certains projets éligibles.

**CLDR** : Commission Locale de Développement Rural. C'est l'organe « consultatif » de l'opération. Cette commission a comme rôle de suivre la réalisation du PCDR et d'initiative de proposer à la Commune diverses réflexions. Sa composition et son ROI, Règlement d'Ordre Intérieur sont votés par le Conseil communal.

### 4. Le Règlement d'Ordre intérieur (R.O.I.) :

Il y avait déjà un règlement d'ordre intérieur à la CLDR d'Oreye. La Ministre via une nouvelle circulaire demande aux CLDR d'adopter un nouveau ROI. Les membres de la CLDR l'ont reçu avec l'invitation.

Celui-ci sera disponible dans le drive de la CLDR et devra passer également à un prochain Conseil communal.

Vincent Legrand reprend les éléments qui lui semblent importants de rappeler :

- 1 quorum de 50 % de présences parmi le quota « citoyens non élus » sera requis pour les réunions décisionnelles. Si non une deuxième réunion sera convoquée avec les mêmes points à l'ordre du jour et la CLDR pourra délibérer quel que soit le nombre de présents;
- Les décisions se prennent au consensus, en cas d'impossibilité, un vote peut être organisé à la majorité simple (>50%) des membres présents (si 50-50, la voix du Président est prépondérante);
- Les personnes qui ont un intérêt privé en lien avec une décision ne peuvent voter;
- Des candidats non retenus pourront être versés sur une réserve;
- Sont réputées démissionnaires les personnes absentes 3 X de suite et les personnes absentes à plus de 75% des réunions plénières sur les deux dernières années sans motif valable;
- La CLDR se réunit à l'initiative du Président ou à l'initiative d'un tiers des membres avec invitation 10 jours ouvrables avant la date de réunion;
- En cas d'absence du président, la Commission désigne un président de séance;
- Approbation du PV précédent à chaque séance;

+ 1 article lié au RGPD (droit à l'image).

Le Règlement d'Ordre Intérieur est approuvé.

D'une manière générale, la CLDR remet des avis non contraignant mais consultatifs. Les avis se donnent souvent via un consensus mais en cas d'impossibilité de consensus, un vote peut être organisé.

Tout citoyen pourra demander à être membre de la CLDR. Un formulaire de candidature sera disponible sur le site de la Commune. Une fois par an lors du rapport annuel, en fonction des départs et des candidatures, une nouvelle composition peut être votée par le Conseil communal.

En cas d'absence répétée sans excuses, la commune écrira aux membres en question pour connaître leur volonté de poursuivre le travail en CLDR ou non.

3 groupes de travail sont proposés :

Les GT sont composés au minimum d'un membre de la CLDR ; on peut donc y inviter qui on souhaite...

Ils sont accompagnés par un représentant du Collège compétent dans la matière et d'un agent communal du service compétent.

L'animation et le secrétariat est assuré par l'organisme d'accompagnement (FRW) ou un membre du GT.

## **5. Projets « Nature » - l'appel à projet « Biodiversité » :**

Si pour cette année le calendrier est court ; l'idée de la Ministre est de faire de cet appel un appel récurrent chaque année. Nous aurons donc plus de temps de préparer les dossiers de l'année prochaine et nous pourrons aussi faire participer plus de monde à ce projet.

L'idée de ce GT est d'en faire un GT « Biodiversité » de la CLDR permanent.

### **Le contenu de l'appel :**

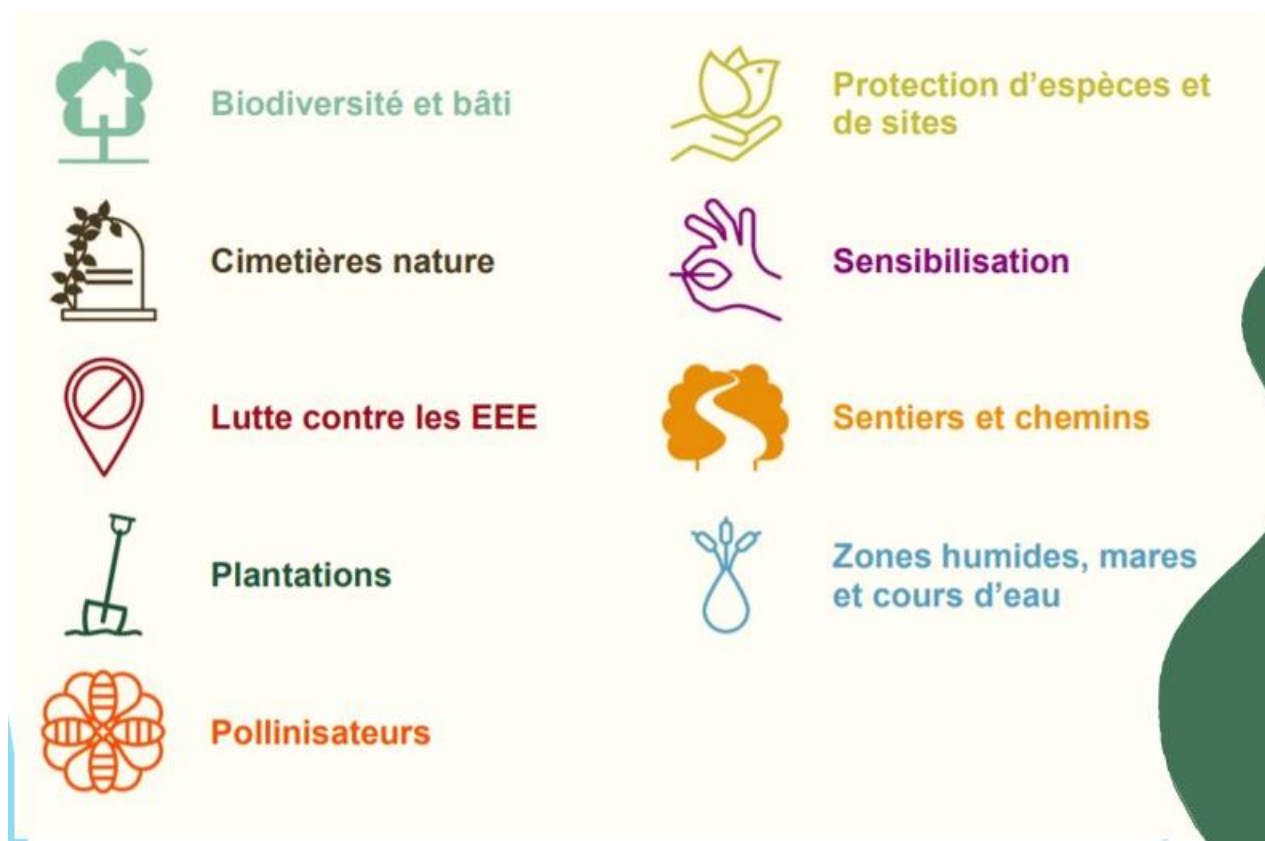
Les caractéristiques de cet appel :

- A destination des Communes
- Le budget est de 12.000 € maximum
- 2000 € sont à réserver pour la semaine de l'arbre 2022 (thème 2022 = la Haie)
- Sur propriétés communales ou une convention de gestion avec le propriétaire d'une durée de 15 ans
- Le financement est de 100 % (la commune avance les fonds - remboursement des factures...)
- Un objectif est aussi de sensibiliser des citoyens
- Le Collège doit valider les propositions

Le timing :

- Rentrer les propositions de projets pour le 30/06
- Analyse des demandes par la région wallonne en juillet-Août
- Notification aux communes des projets retenus en septembre
- Réalisation des travaux entre 01/2021 et 01/03/2023
- Pour la semaine de l'arbre : distribution d'arbres (2000 €) + 2 animations minimum soit faisant partie du budget sensibilisation soit sur fonds propres ou via partenariat.

9 thématiques et postes éligibles :



Un vade mecum plus exhaustif se trouvera dans le drive de la CLDR

Le Groupe de travail se réunira le **Lundi 7 juin à 20h00**  
Visio conférence + présence possible à la Commune.

**ORDRE DU JOUR :**

Rappel du cadre de l'appel à projets  
Propositions de projets à réaliser  
Débat – Questions - Réponses  
Préférences et Conclusions

Qui est intéressé ?  
Voir tableau sur la première page  
Qui pourrait être invité ?  
Me. Moitroux de BENEIO  
Une personne du contrat rivière  
M. « Simar », apiculteur

## **6. Groupe de travail « Aménagements des abords d'infrastructures publiques » :**

Dans ce cas, il s'agit de reprendre un travail entamé en mars 2020 juste avant le premier confinement.

C'est le type de projet qui demandera peut-être de se faire accompagner par un bureau d'études pour bénéficier de compétences en aménagements d'espaces publics et en estimation de travaux à réaliser.

Date : Après les vacances d'été (on pourra utiliser « doodle » pour déterminer la meilleure date)  
Présentiel ? (sans doute !)



La question d'y ajouter les espaces publics des écoles de Lens S/Geer. est posée.

L'objectif étant aussi de réfléchir à un vocabulaire commun et une ligne directrice. Il existe une autre fiche concernant les écoles de lens S/Geer.

La proposition pourrait être de réfléchir à l'ensemble des espaces y compris près des écoles de Lens S/Geer même si on sépare les projets dans leurs réalisations.

#### **ORDRE DU JOUR :**

Topo sur les propositions faites lors  
du dernier GT du 11 mars 2020.

Débat

Réflexions sur les suites à donner et Conclusions



Qui est intéressé ? (voir inscriptions dans la première page)

Qui pourrait être invité ?

Les directeurs d'école

Sébastien « Biet » de chez Provélo

Le Clap pour la salle St christophe

Bref, un responsable pour les occupants des différents lieux

## 7. GT « Budget participatif » :

### Budget Participatif

C'est vous qui décidez !



La Commune a repris l'idée de lancer un budget participatif.

Dans le cadre de la nouvelle circulaire ministérielle, la Ministre permet aux Communes de porter ce genre de projet avec un soutien financier de 1 euro pour un euro communal avec un maximum de 10.000 € régionaux.

Malheureusement, les dispositions relatives à cette circulaire ne sont pas encore d'application. La Commune a décidé que pour une première fois elle lançait l'initiative sur fonds propres. Le Collège doit encore statuer sur la somme disponible.

La Fondation Rurale de Wallonie, dans le cadre de son travail d'accompagnement des Communes a mis au point divers documents de références ainsi qu'une plateforme participative sur internet permettant aux citoyens de déposer des propositions de projets, de commenter et de voter pour les projets préférés.

Il est proposé que la CLDR joue un rôle dans cet appel pour jouer le relais vers les habitants et jouer un rôle de comité de sélection.

Un Groupe de travail pourrait être créé afin de réfléchir à la manière d'organiser ce budget participatif.

Un des points importants pour que cela marche est la communication auprès du grand public (affiche, bulletin communal, réseau sociaux, ...)

Un lien vers un projet de budget participatif d'une autre commune sera envoyé si c'est possible afin de voir à quoi peut ressembler ce genre d'action.

Le Collège doit encore prendre décision sur ce sujet.

Si un groupe de travail doit avoir lieu, en voici les caractéristiques :

Date : Lancement cet été

Présentiel ?!?

#### **ORDRE DU JOUR :**

Info sur la procédure et les outils

Réflexions sur les suites à donner

Conclusions

Date via un « doodle »

Qui est intéressé ? (voir première page)  
Qui pourrait être invité ?

## 8. Divers :

Les jours de réunion pourront avoir lieu les mardis, mercredis ou jeudis.  
Nous ferons attention aux jours de réunions de la CCATM (3<sup>ème</sup> mardi du mois)  
Me Chauvier est illustratrice et peut contribuer à certains projets avec ces compétences...

Le PCDR en format pdf sera déposé dans le Drive accessible aux membres CLDR

La réunion se clôture vers 21h45'



Pour le secrétariat de la CLDR, vincent Legrand

*Pour toutes remarques concernant ce compte rendu, adressez-vous  
au n° 019/58 93 21 ou par courriel : v.legrand@frw.be*